

SOUTENEZ-NOUS DANS NOS ACTIONS ! AIDEZ-NOUS À POURSUIVRE NOTRE MISSION !

Tout au long de l'année, La Pierre Blanche accueille au quotidien des personnes démunies, bien souvent en marge de la société, demandeurs d'asile notamment.

A ce titre, les bénévoles, les salariés, la communauté Assomptionniste assurent un hébergement et un suivi social global (accès aux droits, enseignement du français, santé, ...)

NOTRE OBJECTIF :

Permettre à tous ceux qui arrivent de repartir plus forts, avec les clefs d'une insertion réussie.

Les aides de l'État sont très insuffisantes pour assurer notre mission. L'accueil de jour, par exemple, ne bénéficie d'aucune aide.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER !

Nous vous adresserons par retour un reçu fiscal vous permettant d'obtenir une réduction d'impôt de 66 % de votre don. A titre d'exemple un don de 100 euros vous donne un crédit d'impôt de 66 euros.

Nom : Prénom :

Adresse

Ville :

Adresse e-mail :

Je soutiens La Pierre Blanche et fais un don de :

20 euros 50 euros 100 euros

Autre



La Pierre Blanche

Chèque libellé à l'ordre de « La Pierre Blanche » - à envoyer à :
La Pierre Blanche - Bateau Je Sers - Quai de la République
BP28 - 78701 CONFLANS STE HONORINE - Cedex



La Pierre Blanche

RÉDUCTION D'IMPÔT : BON À SAVOIR !

A partir de janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera directement prélevé à la source par l'employeur, la caisse de retraite, Pôle Emploi ou encore l'administration fiscale.

Concrètement, cela a-t-il un impact sur les dons que vous effectuez à l'association La Pierre Blanche ?

La réponse en trois points :

1) Les réductions d'impôts sur les dons aux associations et fondations sont maintenues.

2) Les taux de réduction restent identiques.

Si vous êtes un particulier vos dons à «La Pierre Blanche» vous feront toujours bénéficier de 75% de réduction d'impôts dans le limite de 537 euros et de 66% au-delà dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.

3) Vous bénéficierez bien d'une réduction d'impôts sur vos dons effectués en 2018.

Elle vous sera versée au moment du solde de l'impôt à la fin de l'été 2019.

La-pierre-blanche@wanadoo.fr